

Le programme canadien PerLE renseigne les gens d'affaires sur les permis requis

Réponses instantanées d'un système fédéral

PAR CARL STIEREN

Un site Internet renseigne les entrepreneurs de certaines parties du Canada sur tous les permis requis pour lancer leur nouvelle entreprise — une sorte de supermarché des services de la fédération pour entrepreneurs.

La plupart des demandes de permis peuvent être téléchargées et certaines peuvent être remplies et déposées en ligne.

Le site se nomme PerLE. Il s'agit d'un projet d'Industrie Canada lancé en 2003. Dans les provinces et les villes qui ont adhéré au programme, les gens d'affaires n'ont plus à passer une semaine ou plus à s'enquérir de tous les permis requis par les agences gouvernementales fédérales, provinciales et municipales.

« Whitehorse, au Yukon, a été la première entité à participer au programme PerLE. Les renseignements pour ce territoire étaient disponibles en ligne à partir de décembre 2005 » affirme M^{me} Myriam Montrat d'Industrie Canada.

Industrie Canada s'est donné pour objectif que tous les entrepreneurs canadiens puissent bénéficier du programme, et donc que toutes les provinces et tous les territoires aient leur propre site PerLE conçu sur mesure.

PerLE offre présentement des renseignements sur les permis nécessaires aux petites et moyennes entreprises. Celles-ci représentent en effet le plus important segment d'utilisateurs potentiels du programme. Dans le domaine de la restauration, par exemple, des milliers d'entreprises sont lancés chaque année, et cette industrie dégage un chiffre d'affaires annuel de 38 milliards.

PerLE permet aux utilisateurs de générer une liste détaillée et exhaustive de tous les permis nécessaires à un entrepreneur, le tout classé par priorité. Cette liste comprend également des liens vers des formulaires téléchargeables et indique les coûts, les délais d'attente prévus, les inspections requises et les autres conditions.

Il n'est pas nécessaire d'être constitué en personne morale ou d'être une société en nom collectif enregistrée pour utiliser ce service.

Les fonctionnaires canadiens se sont inspirés d'une autre fédération pour créer PerLE. Le *Business Licence Information System (BLIS)*, une initiative du ministère de l'Industrie, du Tourisme et des Ressources naturelles de l'Australie qui est en place dans les États et territoires du pays depuis octobre 2006.

Jusqu'à présent, les adhérents au programme sont surtout de petites villes, mais M^{me} Montrat se prépare à vanter les mérites de PerLE aux grandes villes canadiennes. Ottawa, la cinquième ville en importance au pays (850 000 habitants), est la plus importante participante au programme. (Veuillez consulter l'encadré à propos du *Chicago Carl's Café*.)

Les entreprises considèrent que PerLE leur permet de gagner du temps. Prenons, par exemple, William et Susan Chung. Ils désiraient lancer leur entreprise, *Alpine Comforts Hearth and BBQ Products*, à Kamloops, en Colombie-Britannique. Ils avaient déterminé que les maisons de campagne et les chalets situés dans la montagne avoisinante, ainsi que les ranchs touristiques éloignés des gazoducs municipaux, constituaient un marché pour des réfrigérateurs, cuisinières et autres appareils électroménagers actionnés au gaz propane.

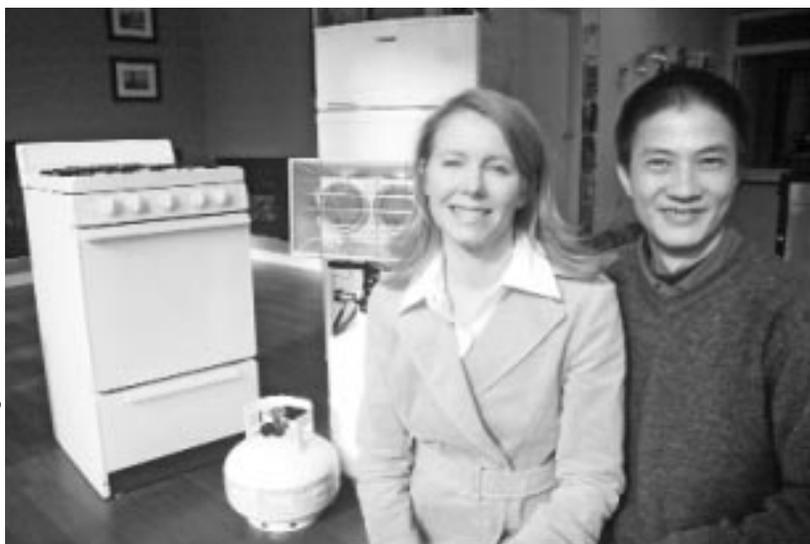
M. Chung a appris l'existence du programme PerLE à l'hôtel de ville de Kamloops. Il a ainsi pu prendre connaissance de permis dont il n'avait même jamais entendu parler.

« Nous connaissons ainsi les permis dont nous devons nous munir et nous ne nous verrons pas infliger une amende plus tard. » a-t-il déclaré. Depuis lors, il vante les mérites du programme à ses amis qui désirent démarrer une entreprise.

Kim Solonick, agente de soutien aux entreprises pour *Dāna Nāye Ventures* à Whitehorse, au Yukon, fait également l'éloge du programme. Il s'agit d'un organisme autochtone sans but lucratif qui conseille les personnes en démarrage d'entreprise.

M^{me} Solonick dirige des ateliers destinés aux entreprises en démarrage qui portent sur la préparation d'études de faisabilité.

« Avant de connaître l'existence de PerLE, je leur donnais une longue liste d'endroits à consulter, comprenant notamment la Direction générale de la



— Photo : Dave Eagles

Susan et William Chung ont utilisé PerLE lors du démarrage de leur entreprise *Alpine Comforts* à Kamloops, en Colombie-Britannique.

Carl Stieren est rédacteur en chef adjoint de la revue *Fédérations*.

Santé environnementale du Canada et les organismes territoriaux responsables de la délivrance des permis. »

« On leur répondait une chose dans un bureau (à propos des permis) et une chose tout à fait différente dans un autre bureau. »

Le programme PerLE ne donne pas de réponses contradictoires.

« Nous consacrons auparavant toute une semaine à la recherche des permis et licences nécessaires. Ils peuvent maintenant obtenir ces renseignements d'un seul clic », soutient-elle.

Au Canada, l'obtention de permis d'affaires peut se révéler complexe. La délivrance de permis est régie par l'article 91 de la Constitution canadienne, lequel octroie la compétence en matière de commerce au gouvernement fédéral. Toutefois, depuis un jugement de principe en 1880, cette compétence est interprétée dans son sens le plus strict.

Plusieurs décisions judiciaires ont fait prévaloir les compétences des provinces en matière de propriété et de droits civils en vertu de l'article 92 de la Constitution. Par conséquent, l'octroi de permis aux entreprises d'une province est de compétence provinciale.

Au Canada, les municipalités sont également habilitées à adopter des règlements relatifs aux activités commerciales se déroulant dans la ville, et ce, en matière de santé et sécurité, contrôle des nuisances, et protection des consommateurs. Les administrations locales, comme les gouvernements provinciaux et fédéral, disposent donc aussi de compétences liées à la délivrance de permis et de licences.

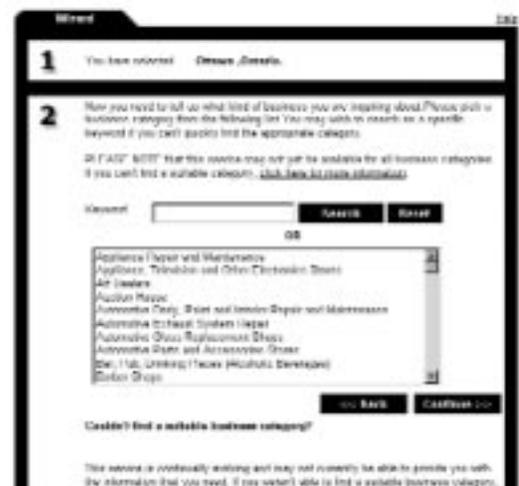
Avant d'encourager l'utilisation de PerLE, il fallait d'abord s'assurer de la participation de gouvernements provinciaux et municipaux, dresser des listes de permis et créer des mécanismes permettant de mettre ces renseignements à jour.

Le gouvernement du Yukon fut le premier membre de PerLE et six de ses villes, dont Whitehorse et Dawson, participent actuellement au programme. La ville d'Ottawa, en Ontario, dispose d'un site PerLE depuis le 25 septembre 2006. La Saskatchewan a un site provincial depuis juin, tout comme Saskatoon, la plus importante ville de la province. En Colombie-Britannique, c'est la ville de Kamloops qui fut la première à

Suite à la page 12



Online Business Permits and Licences- Step 2 of 3



Le site Internet PerLE de la ville d'Ottawa renseigne les gens d'affaires sur les permis dont ils ont besoin.

Les permis requis pour ouvrir un café selon PerLE

J'ai toujours rêvé d'ouvrir un restaurant – le *Chicago Carl's Café* – un endroit à **Ottawa** où on peut se rencontrer entre amis et où des chanteurs de folk peuvent se produire.

J'ai en main l'argent nécessaire à l'achat des tables, des chaises, de la vaisselle, de la coutellerie et de tout l'équipement de cuisine. Cependant, avant de me laisser emporter par ce rêve, je dois m'informer des licences et permis requis par la ville, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

Je décide donc de mettre PerLE à l'épreuve.

Je me rends d'abord sur le site <http://www.bizpal.ca/>, puis je navigue jusqu'à ce que j'arrive à http://www.ottawa.ca/business/starting/bizpal/index_fr.html.

Quelques autres clics et je me retrouve devant une page dressant la liste d'une foule de champs d'activité dont « réparation et entretien d'appareils ménagers, marchands d'œuvres d'art, marchands de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles, construction d'oléoducs et de gazoducs et structures connexes, restaurants, etc. ».

Je choisis « restaurants ».

J'ai alors devant les yeux plusieurs questions. Je réponds que « oui » je vais effectuer des rénovations, servir de l'alcool, offrir des activités en direct, avoir une terrasse extérieure, jouer de la musique en direct ou enregistrée, mais que « non » je n'aurai pas cinq tables de billard ou plus. Un sommaire de mes réponses m'apparaît alors et on me demande si je désire modifier quelque chose. Je réponds « oui » et mes choix précédents s'effacent. Je dois donc de nouveau répondre à chacune des 20 questions plutôt que d'en modifier une seule. Il s'agit toutefois de la seule anomalie de fonctionnement que j'ai répertoriée sur ce site. De par mes réponses, PerLE m'a indiqué que j'aurai besoin des permis suivants :

1. Permis de vente (Ontario)
2. Permis de construction d'entrée (Ontario)
3. Permis d'empiètement (Ontario)
4. Approbation du plan d'implantation (Ottawa)
5. Permis de construction immobilière et d'aménagement du territoire (Ontario)
6. Permis de vente d'alcool (Ontario)
7. Permis de services d'alimentation (Ottawa)
8. Permis de construction (Ottawa)
9. Permis d'empiètement temporaire (Ottawa)
10. Permis d'afficher (Ontario)
11. Permis d'enseigne permanente (Ottawa)
12. Permis d'enseigne temporaire (Ottawa)
13. Licence de droits d'exécution (Canada)

La licence requise par le gouvernement fédéral est la seule qui m'ait surprise. J'ai trouvé une explication sur le site de SOCAN : il s'agit d'un organisme qui gère toute la musique protégée par les droits d'auteurs à l'échelle mondiale. Pour offrir de la musique en direct, je dois donc donner à SOCAN trois pour cent du montant qui sera remis aux musiciens.

PerLE m'a fourni toutes les réponses sans hésitation et en un rien de temps, et m'a épargné de longues files d'attente dans les bureaux des gouvernements ou à l'hôtel de ville. Je devrai déboursier environ 2 500 \$ pour 12 des 13 permis requis. Le plan d'implantation, lui, coûtera entre 1 400 \$ et 10 000 \$ (si je construis une terrasse extérieure). À bien y penser, je devrais peut-être laisser tomber le patio... et conserver mon emploi, du moins pour quelque temps encore.

Suite de la page 6

Réponses instantanées d'un système fédéral

adhérer au programme. Le gouvernement de la province du Manitoba, ainsi que plusieurs administrations locales, devraient également prendre part au programme sous peu.

Les provinces et territoires sont responsables des données les concernant, et Industrie Canada leur rappelle régulièrement de les mettre à jour.

M^{me} Montrat soutient que la prochaine étape d'importance pour PerLE sera d'atteindre la masse critique : « Nous souhaitons offrir ce service à 60 pour cent des entreprises en démarrage d'ici deux ans ».

Selon Statistiques Canada, environ 135 000 entreprises sont lancées au Canada chaque année, ce qui signifie que PerLE devra offrir ce service à 80 000 entreprises par an. Le programme a trouvé un important allié en la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. « Elle nous appuie parce que la réduction des lourdeurs bureaucratiques pour ses membres est une de ses plus importantes préoccupations », affirme M^{me} Montrat.

Convaincre d'autres provinces d'adhérer au programme a été de plus en plus facile à mesure que de nouveaux joueurs s'ajoutaient.

« La Saskatchewan a étudié la façon dont l'Ontario a mis le programme sur pied par région et s'en est inspiré. De même, la Colombie-Britannique a aimé la façon dont la Saskatchewan s'y est prise et s'en est inspiré. Les partenaires du programme s'entraident.

Le programme est donc sur la bonne voie. Le fait que l'équipe de PerLE s'est vue décerner le prix d'excellence de la fonction publique du Canada en juin 2006 témoigne du succès initial du programme. Le prix leur a été décerné pour leur initiative d'aide aux entreprises et pour leur excellence dans la prestation de services axés sur les citoyens et les entreprises.

L'épreuve déterminante pour le programme sera de s'assurer de la participation de toutes les provinces et de tous les territoires, et ce, alors qu'ils devront défrayer une partie des coûts liés aux activités de PerLE à partir d'avril 2007, un service qui est présentement offert gratuitement aux gouvernements participants. « Nous voulons en faire un programme durable » a déclaré M^{me} Montrat.

C'est certainement un objectif louable. 